

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 mars 2025
Délibération n°17

L'An deux mille vingt-cinq, le vingt mars à 19h30, le Conseil Municipal
convoqué le quatorze mars s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame VIESSANT Céline, conseillère municipale

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard HERMITTE Jean-
Pierre ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ;
ALPHAND Thierry ; Franck ADISON ; VIESSANT Céline ; Virginie JEANE ; MOUGIN Rémi ; VERNET
Laurent ; ALDEBERT Gérard ; PRAT Christelle ; GIRAUD Matthieu

Absents : ALDEBERT Gérard

Procurations : VERNET Laurent à MOSSO Véronique ;
Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024 DU BUDGET PRINCIPAL
M57**

Madame le Maire présente le compte administratif et précise que les écritures comptables de
l'ordonnateur et du comptable public concordent.

Madame le Maire sort de la salle pour ne pas prendre part au vote conformément au code
général des collectivités territoriales et laisse le soin à présidente de la séance, de procéder
au vote du compte administratif.

Vu les articles L.2121-14 ; L.2121-31 ; L.1612-12 et L.1612-14 du code général des collectivités
territoriales ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal décide :

D'approuver le compte administratif 2024 du budget principal de la commune ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

